

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



BUDGET 2007 : UN BUDGET VIRTUEL, EN ATTENTE DE LA VÉRITABLE LOI DE FINANCES QUI SERA VOTÉE À L'ÉTÉ 2007

Lors de l'examen du dernier budget de la législature, le groupe UDF a exprimé toute sa déception face à un texte d'attente, manquant d'ambition et de sincérité.

ÉDITORIAL

Comme vous le savez, en raison des échéances électorales des prochains mois, le Parlement a suspendu ses travaux. Malgré une session écourtée, nous avons examiné et voté de nombreuses lois, de trop nombreuses lois ! La dénonciation incessante de l'inflation législative et les rappels à l'ordre du Conseil d'Etat n'y font rien. J'ose espérer, qu'à la faveur des élections qui arrivent, il sera mis définitivement fin à ce fléau, facteur d'insécurité juridique pour nos concitoyens. A quoi sert cet empilement de lois dont tant ne sont pas encore appliquées et restent de simples déclarations d'intentions faute de décrets d'application ?

Il faudra également cesser de légiférer sous le coup de l'émotion, propice à l'élaboration de lois conjoncturelles et particulières, contraires à l'esprit même de ce que doit être la loi. A titre personnel, c'est toujours en gardant à l'esprit cette conception de la loi, générale et garante de l'intérêt général, que j'examine et vote les projets et propositions de lois qui nous sont soumis. L'inflation et l'instabilité législatives minent le fonctionnement du Parlement et contribuent à ternir le rôle des parlementaires qui restent bien souvent impuissants face à des gouvernements qui multiplient les projets de lois en tout domaine sans même faire le bilan de ce qui existe et laisser le temps aux dispositifs existants de faire leur preuve. Je l'ai encore dénoncé lors du débat sur la situation des quartiers en difficulté. A force de vouloir créer perpétuellement de nouveaux dispositifs, la France étouffe sous une réglementation instable et complexe.

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénateur de la Seine-Maritime

Faisant le bilan de l'action des gouvernements qui se sont succédés depuis cinq ans, les sénateurs centristes ont regretté que, malgré une prise de conscience tardive, les efforts n'aient pas été à la hauteur de la gravité de la situation financière du pays. Les actions engagées n'ont pas été meilleures que celles des gouvernements socialistes précédents :

- La véritable dépense de l'Etat augmentera de 2,9 % en 2007, contrairement aux 0,8 % annoncés, en raison d'un ensemble d'artifices de présentation. **Le secteur public en général et l'Etat en particulier n'ont pas réduit leur niveau de dépenses.** La réduction des effectifs dans la fonction publique est encore trop timide. La France peut être mise à l'index des pays industrialisés : alors que tous réduisent depuis longtemps le poids des dépenses publiques, celles-ci seront passés de 51,6 % à 52,9 % du PIB entre 2001 et 2007.

- Malgré des baisses d'impôts financées à crédit et socialement injustes, **la pression fiscale s'est accrue**, passant de 42,8 % de la richesse nationale en 2001 à 43,7 % en 2007.

- **Les efforts en matière de limitation des déficits publics et de réduction de la dette ont été insuffisants.** Les déficits publics ont explosé depuis cinq ans, passant de 1,6 %

du PIB en 2001 à 4,3 % du PIB en 2003 même s'ils ont été ramenés en 2007 au niveau de 2,5 % du PIB. Seulement 6 % des surplus fiscaux ont été consacrés à la réduction des déficits durant la législature. Les déficits ne se réduisent donc que très lentement, de l'ordre de 2 milliards d'euros par an : à un tel rythme, il faudra encore plus de 20 ans pour revenir à l'équilibre ! En outre, le déficit de l'Etat pour 2007 (42 milliards d'euros) est pour plus de la moitié un déficit de fonctionnement, ce qui rend sa réduction encore plus difficile.

Enfin, le montant abyssal de la dette (1180 milliards d'euros en 2007) génère une charge annuelle représentant aujourd'hui la totalité du produit de l'impôt sur le revenu. La pression fiscale demeure forte, en particulier sur les entreprises, ce qui grève considérablement leur compétitivité.

Le budget 2007, à l'instar de la législature qui s'achève, n'a pas traduit la volonté politique indispensable pour sortir la France de sa situation financière difficile. Seule une politique économique et financière volontariste et courageuse menée par une nouvelle majorité pourra sortir notre pays de cette situation. Pour toutes ces raisons, avec la majeure partie du groupe UDF, Catherine Morin-Desailly n'a pas voté le projet de loi de finances pour 2007.

Consultez le site de Catherine Morin-Desailly sur :
www.catherine-morin-desailly.com

Rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités locales

BUDGET 2007 : L'UDF ALERTE LE GOUVERNEMENT SUR LA DÉTÉRIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS



Eau et milieux aquatiques

Vingt mois auront été nécessaires au Parlement pour valider ce texte, qui vise à renforcer la protection de l'eau pour parvenir à un "bon état écologique des eaux" en 2015. Parmi les mesures phares adoptées, on peut retenir :

- l'amendement UDF permettant la création de ressources nouvelles en eau, qui se justifie par l'insuffisance des capacités actuelles de stockage ;
- l'adoption du principe "pollueur/payeur", qui crée une redevance de pollution sur les élevages et sur les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) ;
- le rétablissement de la taxe pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales ;
- l'établissement de la périodicité à 8 ans du contrôle des installations d'assainissement non collectif par les communes ;
- la suppression du crédit d'impôt pour les dépenses de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Toutefois, malgré ces avancées, le groupe UDF n'a pas voté le texte car il a vivement désapprouvé la suppression du Fonds départemental pour l'alimentation en eau, alors qu'il donnait aux départements les moyens d'exercer efficacement leur mission d'aide à l'équipement des communes rurales.

Il a au contraire été choisi d'abonder les crédits des agences de l'eau de 12 à 14 milliards d'euros.

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales est important (130 milliards d'euros). Toutefois, la perte d'autonomie fiscale des collectivités s'est accélérée, sans qu'aucune réforme ne soit mise en œuvre pour assurer le financement des transferts de compétences souhaités par l'Etat.

Lors du débat relatif aux recettes des collectivités locales, Michel MERCIER, Président du groupe UDF au Sénat, a insisté sur l'explosion des dépenses des départements et sur l'incapacité des conseils généraux à faire face à la montée des dépenses liées notamment à la mise en place de l'APA ou du RMI-RMA.

Voici d'autres exemples des manquements de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales :

■ **La réforme de la taxe professionnelle** : le système de plafonnement de la TP payée par les entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée décourage les élus locaux ayant pratiqué une pression fiscale faible. La mise en œuvre de la réforme au 1er janvier 2007 génère de légittimes inquiétudes. En effet, le plafonnement

de la TP limite de facto les possibilités pour les collectivités d'augmenter leurs ressources par ce biais et rend difficile l'évaluation des recettes. En outre, le ticket modérateur dont elles devront s'acquitter risque, dans certains cas, de limiter leurs ressources. Enfin, le plafonnement de la TP est un dégrèvement qui ne leur sera compensé qu'en partie : il sera plafonné, si les taux 2005 et suivants sont supérieurs aux taux 2004 majorés par des coefficients applicables aux différents niveaux de collectivités. Beaucoup d'incertitudes demeurent donc pour cette première année d'application de la réforme.

■ **Les services d'incendie et de secours (SDIS)** : le désengagement progressif de l'Etat mettrait en péril le régime de retraites des sapeurs pompiers volontaires. Lors de l'examen de l'article 12 du PLF, le groupe UDF a fait adopter, malgré les réserves du gouvernement, un amendement abondant exceptionnellement la DGF d'un montant de 12 millions d'euros, nécessaire au financement des retraites des sapeurs pompiers volontaires.

DÉBAT SUR LES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

Pour Catherine Morin-Desailly, "il n'y a pas de place pour une guerre de tranchées quand l'exclusion progresse et que la violence menace".

Lors du débat sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté, Catherine Morin-Desailly, porte-parole du groupe UDF, a exposé les quatre enjeux majeurs développés dans la contribution du groupe UDF au rapport de la mission d'information : mobilisation des crédits de droit commun ; nécessité du partenariat avec les collectivités locales ; évaluation permanente des situations et de l'évolution des territoires ; nécessité d'un accompagnement social et humain. La sénatrice, membre de la mission d'information, a également insisté sur la **nécessité d'investir massivement dans l'éducation - qui doit devenir "la priorité des priorités" - et la culture**. Catherine Morin-Desailly a suggéré de nommer dans les ZEP, des enseignants aguerris pour constituer des équipes éducatives

stables au lieu de vouloir supprimer la carte scolaire. Enfin, elle a plaidé pour une politique culturelle de proximité avec notamment le développement d'actions de sensibilisation ciblées auprès des publics de ces quartiers.



Catherine Morin-Desailly agit pour la culture

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

Mission Médias :

Catherine Morin-Desailly déplore le sous financement chronique de l'audiovisuel public

Catherine Morin-Desailly, porte-parole du groupe UDF sur les crédits de la mission "Médias", a souligné le **sous financement chronique de l'audiovisuel public**. Pour y remédier, Catherine Morin-Desailly propose trois mesures : obligation pour l'Etat de rembourser intégralement les exonérations de redevance, actualisation annuelle du niveau de la redevance, et perception d'une redevance sur les autres récepteurs tels que les ordinateurs. A l'occasion du lancement de la chaîne d'information internationale France 24 qu'elle a salué, la sénatrice UDF a également déploré **l'éclatement institutionnel, la dispersion des moyens et l'absence totale de pilotage de l'audiovisuel extérieur français**. Elle a proposé d'entamer une réflexion sur la création d'une holding regroupant l'ensemble des acteurs afin de **définir une stratégie commune et une meilleure gestion des intérêts de l'Etat**.

TÉLÉVISION DU FUTUR

Catherine Morin-Desailly défend un paysage audiovisuel pluriel, diversifié et accessible à tous



Insistant sur les enjeux culturels, industriels et économiques du projet de loi, Catherine Morin-Desailly a défendu **l'accessibilité de la TNT pour tous les téléspectateurs** afin que tous les Français puissent bénéficier de

façon égale et simple de ces avancées technologiques, quel que soit leur lieu d'habitation. **Estimant que la couverture de la TNT constitue un enjeu d'aménagement du territoire**, la sénatrice UDF a notamment déposé un amendement qui fixe la couverture par voie hertzienne terrestre en mode numérique à 95% de la population au lieu des 85% prévus et a voté le principe d'une offre satellitaire gratuite complémentaire pour les 5% de la population restante. La sénatrice de la Seine-Maritime a également défendu un paysage audiovisuel pluriel et diversifié : elle a notamment plaidé en faveur d'un accès des chaînes locales indépendantes à la TNT et aux nouveaux modes de diffusion et en faveur d'une reprise des programmes régionaux de France 3 sur le satellite, la câble et l'ADSL. Enfin, elle a défendu le **"mieux-disant culturel numérique"** : "la création de canaux supplémentaires doit être l'occasion d'un enrichissement des programmes...". Elle a donc demandé que l'on renforce les obligations des nouvelles chaînes afin de renforcer le soutien à la production d'œuvres originales de qualité. Elle a aussi souhaité que les nouveaux modes de diffusion tels que la vidéo à la demande et la télévision par Internet participent au financement de la production dans un souci d'équité.

Mission Culture :

Catherine Morin-Desailly demande l'achèvement de la décentralisation

Lors de l'examen des crédits de la mission "Culture", Catherine Morin-Desailly a noté que le secteur culturel connaît une crise structurelle de ses financements. La sénatrice UDF attribue en partie cette crise à l'inachèvement de la décentralisation qui, selon elle, s'est traduite comme dans de nombreux autres secteurs par "une complexité politico-administrative sclérosante". **Cette période de transition doit être aussi l'occasion de réfléchir aux missions du ministère et de redonner du sens à l'action publique**. Elle s'est néanmoins félicitée des efforts du gouvernement en faveur du patrimoine monumental et de la création. La sénatrice approuve notamment l'extension des mesures en faveur du mécénat aux monuments privés. Elle a insisté pour que ces crédits supplémentaires soient équitablement répartis entre les monuments parisiens et le patrimoine historique en région. L'adjointe au maire de Rouen a également noté avec satisfaction l'effort particulier fait dans le domaine du livre et de la lecture, estimant que **les bibliothèques étaient des outils culturels de proximité et des lieux de partage des connaissances**.

MISSION SUR LE PATRIMOINE

Monuments historiques :

une urgence pour aujourd'hui, un atout pour demain

La mission d'information sur l'entretien et la sauvegarde du patrimoine architectural a rendu public fin octobre 2006 son rapport, intitulé "Monuments historiques : une urgence pour aujourd'hui, un atout pour demain". Constituée au sein de la commission des affaires culturelles, cette mission d'information, dont Catherine Morin-Desailly est vice-présidente, a procédé à une vingtaine d'auditions et a effectué des déplacements en Alsace, en Bretagne et au Royaume-Uni. **Après avoir dressé un constat alarmant des conséquences de la crise financière des trois dernières années, la mission d'information fait treize propositions pour assurer un redressement durable de la politique en faveur des monuments historiques**. Ces recommandations s'articulent autour des axes suivants :

- procéder à la réévaluation, à la stabilisation et à la gestion prévisionnelle des moyens financiers consacrés par l'Etat à cette politique ;
- accompagner la réforme du Centre des monuments nationaux par des mesures complémentaires pour les monuments et les services de l'Etat ;
- conforter l'effort financier en faveur des monuments historiques des collectivités territoriales, grâce à une recette affectée assise sur le produit de la Française des jeux ;
- prendre un certain nombre de mesures en faveur du patrimoine privé pour remédier à ses difficultés spécifiques.



Catherine Morin-Desailly, activité législative

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Si le déficit de la Sécurité sociale a été réduit de 5,6 milliards d'euros en deux ans, la situation n'en demeure pas moins tendue, puisque le déficit s'élève à 8 milliards d'euros pour 2007. A ce déficit, il convient d'ajouter celui du régime social agricole (2 milliards d'euros) et celui du Fonds de Solidarité vieillesse (0,7 milliard d'euros). En outre, si le déficit du régime général diminue, c'est en partie grâce à des prévisions de recettes trop optimistes, à la création de recettes nouvelles non pérennes (cessions de patrimoine immobilier notamment) ou à la sous-évaluation de dépenses. Quant aux autres branches, leur déficit ne cesse de se creuser, en particulier la branche famille ou la branche vieillesse.

Lors de la discussion du PLFSS, le groupe UDF a fait adopter des amendements importants : **lutte contre les déserts médicaux, gratuité totale du don d'organes, cumul des allocations pour les parents célibataires adoptants ou encore possibilité pour les**



pharmaciens de délivrer des médicaments dans le cadre d'une affection de longue durée malgré une ordonnance périmée.

Malgré les diverses mesures positives du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le groupe UDF a estimé que, après les réformes des retraites et de l'assurance maladie, **le financement de notre protection sociale demeurerait toujours en chantier et que ce texte n'initiait aucune des réformes structurelles indispensables.** C'est pourquoi, avec la grande majorité du groupe UDF, Catherine Morin-Desailly a décidé de s'abstenir.

Un Ordre national pour les infirmiers

La profession le demandait depuis plus de 40 ans, l'UDF le réclamait depuis plus de 10 ans, le Sénat l'a enfin voté le 5 octobre dernier ! L'UDF a activement défendu ce projet, estimant que la création de cet ordre était indispensable pour la profession.

En effet, la représentation des 460 000 infirmières et infirmiers est éclatée entre plus de 150 associations ou syndicats professionnels, dont la représentativité est assez faible. Par ailleurs, le métier se "médicalise" de plus en plus en raison de l'évolution des techniques et de la complexité des protocoles de soins et les infirmiers sont confrontés à des questions éthiques extrêmement lourdes face à des patients en fin de vie. La création d'un Ordre national des infirmiers est donc un acte de reconnaissance de l'importance et de la compétence de la profession. Le projet de loi met également en place un interlocuteur représentatif pour les pouvoirs publics, avec lequel ces derniers pourront débattre des problèmes d'éthique, de déontologie, de formation (initiale et continue) ainsi que de définition et d'évaluation des bonnes pratiques.

La fin d'une injustice entre enfants biologiques et enfants adoptés

Lors du vote sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, Catherine Morin-Desailly a défendu un amendement tendant à mettre fin à une discrimination entre enfants adoptés et enfants biologiques, -les parents célibataires des premiers ne pouvant cumuler la Prestation d'accueil du Jeune enfant et l'Allocation de soutien familial alors que les parents célibataires des seconds le pouvaient. Rejeté par le Gouvernement, cet amendement, soutenu par l'ensemble des membres de la commission des affaires sociales, toutes tendances confondues, a finalement été repris. Catherine Morin-Desailly a ainsi contribué à mettre fin à une injustice qui existait depuis 2004 dans le code de la sécurité sociale et qui conduisait à des différences de traitement selon que les CAF appliquaient ou non la loi.

PARITÉ : UN TEXTE QUI MANQUE CRUELLEMENT D'AMBITION

Mobilisée dès son élection au Sénat sur la parité en politique, Catherine Morin-Desailly a consulté l'ensemble des élu(e)s du département sur la parité dans les exécutifs locaux. Constatant que le manque de temps et le manque de confiance en elles sont les obstacles principaux à leur engagement en politique, elle a menée une réflexion sur les moyens d'inciter les femmes à s'investir dans la vie politique locale. Signataire d'une proposition de loi UDF tendant à instaurer la parité dans les fonctions exécutives locales et à faciliter l'exercice de ces fonctions, la sénatrice de la Seine-Maritime a approuvé les trois mesures principales du projet de loi :

■ l'instauration d'une obligation de parité

dans les exécutifs des communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les exécutifs régionaux ;

■ la création de suppléants pour les conseillers généraux, le titulaire et le suppléant devant être de sexe différent ;

■ le renforcement de la pénalité financière appliquée en cas de non-respect par les partis de la parité pour les candidatures aux élections législatives.

Le groupe UDF a toutefois présenté des amendements tendant à appliquer la parité à tous les exécutifs municipaux, à favoriser l'accès à une aide personnalisée par l'emploi du chèque emploi service universel (CESU) et à faciliter l'accès à la formation, fondamentale pour que les femmes abordent ces fonctions dans de

bonnes conditions. De même, l'adjointe au maire de Rouen a regretté que le projet de loi ne contienne aucune disposition sur le statut de l'élu.

Si le groupe UDF a obtenu que les listes des candidats aux élections municipales des communes de plus de 3500 habitants deviennent strictement paritaires et que l'application de cette loi ne soit plus limitée dans le temps, en revanche, il n'a pas obtenu satisfaction concernant le retour de la proportionnelle dans les départements élisant 3 sénateurs. Estimant que la parité méritait une réforme d'envergure et non un texte d'affichage composé de mesures à la fois tardives et transitoires, Catherine Morin-Desailly s'est abstenue de voter le texte.

Portrait d'élus

Le travail des élus de petites communes situées en milieu rural est souvent exemplaire. Or les difficultés qu'ils rencontrent sont nombreuses. Obligées de réaliser de nombreux investissements pour maintenir une vitalité et une attractivité, elles disposent de peu de ressources financières. Si l'on veut éviter une fracture du territoire et un abandon des campagnes, il faut apporter à ces collectivités des financements suffisants et une écoute toute particulière. Georges Molmy, responsable des relations entreprises et des relations internationales à l'École d'ingénieur en agriculture de Rouen, est maire depuis 1989 d'une petite commune de 220 habitants dans le canton de Clères : Yquebeuf. Il regrette que le législateur ne tienne pas davantage compte des spécificités de ces petites communes.

Georges Molmy,

MAIRE D'YQUEBEUF

Maire d'une petite commune, quelles sont vos principales missions ?

Ma mission essentielle consiste à maintenir le village en vie (école fermée depuis 1987), ce qui passe par l'animation et la défense de la vie associative. Dans la mesure où il n'y a plus de service public ni de commerces, il est absolument vital de maintenir une vie associative dynamique. Il y a ainsi 8 associations à Yquebeuf dont une école de musique qui fait notre fierté. Aujourd'hui, 70 élèves y sont inscrits alors qu'il y a 4 ans ils n'étaient plus que 35 ! L'école a une vocation intercommunale mais nous ne pratiquons pas de tarifs différenciés. Dans une commune rurale comme la mienne, la disponibilité du maire doit être totale, du lundi au dimanche, jour et nuit. Nous devons en effet répondre à toutes les sollicitations de nos administrés et être au service des autres. C'est ainsi que je conçois mon rôle de maire.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de votre mandat ?

La première difficulté vient du fait que je cumule mon travail et ma fonction d'élus. Or il n'est pas toujours facile de concilier les deux et notamment de programmer toutes les réunions d'élus en fin de journée, ce qui pourtant est le plus commode quand on travaille à côté. Les employeurs doivent se montrer compréhensifs et



souples, ce qui n'est pas toujours le cas. A défaut, il nous faut prendre sur nos congés payés. C'est pourquoi, le statut de l'élus devrait être précisé sans pour autant en faire un métier.

Le financement des projets que l'on a promis de réaliser est délicat également car les subventions ne sont pas garanties. Ainsi dans ma commune, un projet d'assainissement collectif qui date de 1992 n'est toujours pas réalisé ! Le développement de l'individualisme de certains citoyens rend aussi notre tâche difficile. L'engagement des habitants dans la vie de la cité est moins fort qu'il y a 10 ou 15 ans et le risque est grand de faire de nos villages à proximité de grandes villes des "villages dortoirs". C'est pourquoi il est indispensable d'encourager et de soutenir tous les projets et les associations qui sont le gage de la qualité de vie et du bien vivre à Yquebeuf.

Quel regard portez-vous sur la législation applicable aux collectivités territoriales ?

La dernière loi sur la délinquance qui donne au maire un rôle accru me semble aller trop loin. L'état se protège et nous

rend responsables au titre de la négligence. Maires de petites communes, on se sent aussi oubliés par le législateur ou ignorés. Le législateur a tendance à penser globalement sans prendre en compte les spécificités du milieu rural.

Quelle est votre collaboration avec les autres élus de votre canton ?

Eu égard à notre taille et à celle des villages et villes qui nous entourent, nous avons choisi très tôt de nous regrouper. Yquebeuf appartient ainsi à la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles et fait parti de nombreux syndicats intercommunaux. L'animation intercommunale à travers ces syndicats dynamise nos territoires. Je regrette toutefois que la communauté de communes ne soit pas plus active et novatrice dans les domaines autres qu'économique. Le travail mené ensemble nous permet de maintenir une vie rurale attractive pour l'ensemble des habitants. Le soutien de notre Sénatrice, soucieuse des difficultés propres au milieu rural et attentive à nos sollicitations, est également précieux.

CATHERINE MORIN-DESAILLY SE MOBILISE POUR UNE AMÉLIORATION DE LA LIGNE LE HAVRE-ROUEN-PARIS

Face aux graves dysfonctionnements qui affectent la ligne Le Havre-Paris-Rouen et à l'absence d'amélioration de cette desserte malgré les interventions locales des élus et la mobilisation des usagers exaspérés, Catherine Morin-Desailly a rencontré début mars, avec d'autres parlementaires de la Seine Maritime, Anne-Marie Idrac, présidente de la SNCF afin de l'alerter de la situation. Si la présidente a souligné les problèmes de saturation sur le tronçon Mantes-Paris, générant un certain nombre d'incidents qui ne pourront être résolus qu'à long terme, Madame Idrac nous a assurés qu'elle mobilise ses équipes pour que soit rétablie à court terme la régularité des trains. Selon elle, l'arrivée de nouvelles locomotives plus récentes en remplacement des actuelles âgées de plus de 40 ans devrait contribuer à cette amélioration d'ici juin 2007. Des rames neuves à double étage financées par la région devraient compléter le dispositif d'ici 2 ans. Un point d'étape sera fait d'ici juin afin de vérifier si ces objectifs sont bien en route. Les usagers ont également décidé de constituer une association ; Catherine Morin-Desailly soutient pleinement cette initiative.



Port de pêche de Dieppe

► Pêche artisanale

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2006, le groupe d'études de la mer, dont Catherine Morin-Desailly est membre, a fait adopter un amendement en faveur du secteur de la pêche artisanale. Il vise à soutenir l'investissement dans ce secteur suite à la disparition du dispositif des Sofipêches. Le dispositif adopté autorise les sociétés de pêches artisanales à recourir à l'affrètement afin de financer les navires sous réserve qu'elles soient gérantes de la société propriétaire des navires durant la période de financement.



Les élus du canton d'Aumale accompagnés de leur conseiller général, Pierre-Marie Duhamel, maire d'Aumale, lors de leur visite du Sénat



Le maire d'Houpeville, Bernard Perrin, et les élus de sa commune, en visite au Sénat

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Assistants : Clarisse de BOISHEBERT - Olivier PREVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE